

Travail avec « les parents d'enfants placés » et accompagnement de ces derniers

Préalable

Il est important de rappeler que nous sommes en situation avec des enfants « protégés », donc protégés d'un danger, potentiel ou avéré (ce qui dans les deux cas représente une dimension maltraitante réelle).

Rappelons aussi que les représentations sociales environnantes peuvent donner à penser que, par exemple, « carence affective » serait moins maltraitant que « violences physiques », elles mêmes moins mal traitantes que « attouchements sexuels ». Pourtant, si les conséquences ne sont pas de même nature, et si, d'un point de vue pénal, nous ne sommes pas dans les mêmes dimensions, les atteintes sur l'enfant ne sont pas forcément moindre dans un cas que dans un autre.

C'est pour cette raison que, tout en affirmant notre volonté de ne stigmatiser personne, nous parlerons de parents « mal traitants ». Pour cela et aussi par ce qu'une de nos premières tâches sera de sensibiliser le parent sur le fait que son enfant est en souffrance, avec la volonté de rappeler que celui-ci est donc « victime ». Cette clarification est d'autant plus importante qu'elle permet de mettre en mots ce dont l'enfant est victime, mettre en mots c'est rendre visible et lisible ce que les intéressés n'étaient pas forcément en capacité de voir. Mettre en mots la maltraitance c'est aussi le préalable pour pouvoir la « traiter », passer le plus vite possible à la compréhension de la situation et, tant faire se peut, à la « réparation » des dommages constatés.

Paradoxalement, nommer la souffrance permet d'éviter à l'enfant d'être réduit au statut de victime dans la mesure où en rendant visible les points défailants, on permet (si l'on en a la volonté) de mieux visualiser les points positifs.

Enfin parler de maltraitance nous permettra de parler aussi de bientraitance.

Positionnement

De la même manière que nous ne saurions réduire l'enfant à la maltraitance qu'il a subie, au risque d'en faire une entité fermée « enfant maltraité », ce qui occulte qu'il est possible (et probable) que par ailleurs il ait été « bien traité », nous ne pouvons réduire le parent à la maltraitance qu'il a infligée au risque d'en faire une entité fermée « parent maltraitant », ce qui occulte qu'il est possible (et probable) que par ailleurs il ait été « bien traitant ».

-Dès lors, sans faire l'impasse de cette maltraitance, sans l'excuser, sans en nier les lourdes conséquences, nous pouvons l'examiner, l'évaluer (parce que mise en perspective) en la relativisant (dans le sens de ne pas lui laisser envahir tout l'espace) au regard de son environnement global.

-Dès lors nous pouvons en chercher les origines, et toujours sans l'excuser nous pouvons l'expliquer, ce qui peut amener à relativiser (du moins partager, dans le sens de « faire la part des choses ») les responsabilités de l'auteur (souvent ancienne victime lui-même).

-Dès lors le regard posé sur le parent change. Moins stigmatisé ce parent peut mieux comprendre, voire regretter ses comportements et donc mettre au travail (en lien avec le travailleur social référant et/ou le psychologue) une sorte de politique de réparation, d'une part, et d'autre part ré enclencher une attitude parentale adéquate.

-Dès lors l'enfant peut faire évoluer l'image qu'il a de ce parent (moins diabolisé), peut bénéficier (toujours en collaboration avec le travailleur social référant et/ou le psychologue) de repères cohérents, et ne se retrouve plus enfermé dans une filiation morbide qui consiste à « être l'enfant d'un monstre ».

Effets recherchés

Ce positionnement vise à permettre une évolution de chacun et, donc, du système familiale.

En effet, en cessant de réduire le parent à son acte, et en cherchant à expliquer celui-ci (ce qui n'est pas incompatible avec le fait de le condamner) on ouvre la possibilité, pour le sujet en devenir qu'il est, comme tout un chacun, d'évoluer et non seulement chercher la réparation, mais viser l'éradication des risques de récurrence. Cette évolution est rendue possible dans la mesure où reconnaître, comprendre, c'est aussi mettre fin (nous l'espérons) au processus de répétition transgénérationnelle.

De la même manière, pour ce qui est des carences éducatives, nous cherchons à « repositionner » le parent. Il s'agit là encore, sans pour autant le déresponsabiliser, d'établir le constat que le parent n'est pas « incapable », mais qu'il est, du fait même de son histoire, « dans l'incapacité de ». L'effet recherché est ici de, premièrement, changer le regard porté par les travailleurs sociaux sur le parent, ainsi que le regard du parent sur lui-même, et deuxièmement d'inviter parents et enfants à s'ouvrir sur une autre dynamique familiale.

-dès lors le poids de la culpabilité est moins un frein à l'évolution, vers un apprentissage de type parental.

-dès lors le regard porté par l'enfant sur ce parent peut à nouveau, malgré des préjudices subis, s'imprégner de confiance (dans la mesure où les points positifs peuvent être soulignés).

-dès lors la parentalité peut à nouveau s'exercer (toujours en collaboration avec le travailleur social référant) dans un contexte où la place de chacun, parents-enfants, sans oublier celle du travailleur social, a été interrogée. Rappelons ici que parfois (souvent) l'acte maltraitant est l'arbre qui cache une forêt de désordres familiaux déstructurants.

Effets repérés et nécessité d'adaptation

Dans certains cas les effets recherchés sont opérants (ou au moins partiellement opérants) et il faut alors accompagner le processus en s'adaptant à la fois au rythme des intéressés pour leur

laisser le temps d'investir « la bonne place », et à la fois à la profondeur des répercussions constatées.

Dans d'autres cas les effets ne correspondent pas aux attentes. Il en est ainsi des situations de parents trop fragilisés psychiquement pour prendre le recul minimum à la compréhension du concept de « système familial », ou dont l'histoire personnelle rend impossible toute remise en cause de leur propre place dans le dit système. Nous rencontrons ces blocages lorsque, par exemple, le système est trop pathogène, toxiques, trop incestuel, où encore lorsque nous ne sommes, nous même, pas assez performants.

Il faut alors adapter et ré orienter le travail vers un accompagnement de l'enfant visant à l'aider à se construire en faisant « avec » où en faisant « sans », et orienter le travail éducatif vers la transmission des repères que l'enfant ne peut acquérir auprès de ses parents.

Ceci étant, dans ce cas de figure, notre posture initiale peut s'avérer positive et aidante dans la mesure où l'enfant aura, en quelque sorte, expliqué à l'enfant le pourquoi des défaillances, de la maltraitance. Ce faisant nous avons contribué à lever en partie « l'énigme » qui, si elle demeure, rend le jeune indisponible aux apprentissages (tant son énergie et son potentiel sont accaparés par la recherche impossible d'une réponse).

Deux risques repérés (parmi d'autres)

-Face à la volonté de tous (parents, enfants, travailleurs sociaux), d'améliorer le système en place, nous pouvons nous saisir d'une manière excessive des premières avancées et considérer que l'équilibre est retrouvé, alors que la situation n'évolue que par paliers, avec des périodes de régression (risque ici de s'illusionner sur une hypothétique rapidité d'évolution). Faute de vigilance, ou par excès de précipitation, l'ensemble du processus de « réparation », « reconstruction », « équilibrage », du système peut être mis à mal, tant les espoirs déçus peuvent être démotivants.

-Ce type d'approche n'est réalisable que si elle est basée sur une relation « humaine » directe, confiante, bienveillante (relation qui permet la mise en place du travail de partenariat). Le danger est alors « de prendre ses désirs pour des réalités » face à des parents qui, motivés par un retour possible et souhaité de leurs enfants, sont prêts à se soumettre à tout ce qu'ils vont percevoir comme étant les « attentes » des travailleurs sociaux.

Une précaution (parmi d'autres), et une question (toujours parmi d'autres) pour conclure

-Un tel travail ne peut se réaliser, nous venons de le dire, que dans le cadre d'une relation que nous avons qualifiée d'humaine, la dimension professionnelle ne venant que s'ajouter au lien établi. Méfiance et défiance ne sont pas des positionnements qui permettent la construction de cette relation « vraie ». Le danger est alors réel d'être en quelque sorte « aveuglé » par l'empathie. Il est donc absolument nécessaire de travailler en pluridisciplinarité afin de bénéficier de regards différenciés permettant de progresser avec un maximum de lucidité, et limiter par la même les risques générés par ce travail de grande proximité.

-La complexité des liens transférentiels et contre transférentiels à laquelle nous sommes confrontés dans ce type de travail interroge aussi le choix du professionnel le mieux positionné pour mener à bien cette démarche. L'éducateur, responsable du suivi individuel du jeune, n'est pas forcément le mieux placé, déstabilisé qu'il peut être par les différents enjeux d'affect. Choisir un autre éducateur de l'équipe n'est pas sans problème non plus, au regard des risques de confusion, de manque de cohérence. Est-ce la place du chef de service, en lien avec l'équipe et le psychologue ? Le psychologue lui-même ? Un autre service ?

-Seule certitude : il faut pour chaque situation créer un protocole particulier, adapté, évolutif, régulièrement interrogé, et avec sa propre grille d'évaluation qui sera, selon chaque cas, à « inventer » et à renouveler au regard de l'évolution du jeune et de ses parents.